**Annexe n°6 - Plan de mémoire technique**

**Préambule :**

*Les soumissionnaires devront orienter leurs rédactions en fonction des règles énoncées ci-après.*

*Les soumissionnaires devront fournir un mémoire technique permettant d’aborder les points clés du projet en apportant un maximum de détails techniques sur les hypothèses prises par les soumissionnaires pour une bonne réalisation des travaux reprenant les critères techniques suivants :*

* + 1. *Qualité de la méthodologie proposée (25%) ;*
    2. *Qualité de l’organisation et des moyens humains (20%) ;*
    3. *Pertinence du planning d’exécution (10%).*

*Les soumissionnaires doivent indiquer, selon les critères techniques ci-dessus, les dispositions qu'ils comptent adopter* ***en complément des conditions figurant au cahier des charges.***

*Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.*

*Si l’entrepreneur le souhaite :*

* *Il peut fournir sa propre trame de mémoire technique. Cependant l’ensemble des critères techniques doit être repris, et l’ordre de ces derniers respectés sous peine de ne pas être pris en compte dans le jugement des offres.*
* *Des documents complémentaires peuvent être joints au mémoire du soumissionnaire en lien avec les attendus décrits ci-après.*

*Il est rappelé que le mémoire technique est une pièce contractuelle du marché, à ce titre, les informations et dispositions renseignées* ***engagent contractuellement*** *le soumissionnaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution des travaux.*

*Les dispositions proposées par le soumissionnaire et figurant au mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.*

*En cas de groupement de candidat ou de sous-traitance, le candidat produit un seul mémoire technique. Dans le cas inverse seul le mémoire du mandataire (en cas de groupement) ou du candidat (en cas de sous-traitance) est pris en compte.*

**Entreprise (ou groupement d’entreprise) : *…………………………………………………………………………………***

**Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) : *………………………………………***

## Critère technique n°1 – Qualité de la méthodologie proposée (25%)

* **Identification des particularités du site sur lequel le chantier a lieu**

Expression libre permettant aux soumissionnaires de décrire, notamment après avoir participé à la visite obligatoire, la manière dont ces derniers prennent en compte les installations existantes (techniques et de manutention), notamment les contraintes liées au bâtiment existant (structure, aménagement existant, environnement).

* **Méthodologie proposée pour assurer le respect du « clean concept »**

Descriptif du mode opératoire à mettre en place afin d’assurer le respect du « clean concept » lors de l’exécution des travaux.

* **Méthodologie détaillée des travaux prenant en compte les spécificités de l’opération**

Expression libre permettant aux soumissionnaires de présenter les spécificités de l’opération, la méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux compte tenu des spécificités précitées.

* **Identification des solutions techniques afin d’assurer la continuité de service**

Descriptif des solutions techniques proposées par le Titulaire afin d’assurer la continuité de service du bâtiment Ecureuil.

* **Mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier**

Descriptif des mesures et moyens spécifiques concrets appliqués à ce chantier qui seront mis en place afin d’assurer la sécurité durant l’exécution des travaux (méthodes de diffusion, prise en compte au quotidien de la sécurité, etc.).

Il n’est pas demandé dans cet item le descriptif de la politique HSE de l’entreprise, mais le descriptif des mesures spécifiques concrètes appliquées à ce chantier.

## Critère technique n°2 – Qualité de l’organisation et des moyens humains (20%)

* **Présentation de l’organisation et des moyens humains mis en place pour la gestion du chantier**

Expression libre explicitant notamment les éléments suivants :

* + La constitution pertinente de l’équipe et notamment la définition, la fonction et le rôle de chaque intervenant ;
  + Pour chaque membre de l’équipe, y compris les encadrants et le responsable du marché envisagé : les qualifications, références, habilitations en lien avec l’objet du marché ;
  + Le nombre, l’encadrement du personnel exécutant et l’organisation mise en place ;
  + A titre indicatif, la répartition des prestations par co-traitant ou sous-traitant (si identifié).

*Nota : La présentation des compétences ne doit pas être la simple fourniture de curriculum vitae, mais bien la présentation de l’ensemble des compétences que le soumissionnaire s’engage à maintenir tout au long des prestations.*

* **Fourniture d’un organigramme de l’équipe dédiée à l’exécution des travaux**

Il n’est pas demandé dans cet item l’organigramme général de l’entreprise mais l’organigramme spécifique de l’équipe dédiée à l’exécution des travaux objets de la consultation.

## Critère technique n°3 – Pertinence du planning d’exécution (10%)

* **Présentation d’un planning détaillé des travaux**

Le planning d’exécution détaillé des travaux doit indiquer les différentes phases ainsi que leur durée prévisionnelle.

La notation prendra en compte le respect du délai global, la crédibilité de ce délai vis-à-vis des moyens humains et matériels proposés, ainsi que du phasage envisagé et des bascules entre chaque phase.

*Nota : Pour plus de lisibilité, le planning peut être joint en annexe du présent mémoire technique.*